



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 38

En exercice : 38

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 22/12/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLINI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI



SIGNATURE DU NOUVEAU PLAN MUNICIPAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT 2025-2027

N° Acte : 8.4

Délibération n°25-168

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 complété par la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 qui définit ce qui constitue une discrimination directe ou indirecte.

Vu le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026.

Vu le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti- LGBT+ 2023-2026.

Considérant l'engagement de la Ville de Vitrolles pour la lutte contre les discriminations à travers ses deux plans de lutte précédent en partenariat avec le Délégué Interministériel à la lutte Contre le racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), la Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances, et la fondation du Camp des Milles.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant la volonté de la ville de prolonger et d'amplifier son engagement auprès de ses partenaires territoriaux (associations, centres sociaux, clubs de sports, écoles, entreprises etc.), de ses agents et des vitrollais.

Considérant que les objectifs du Plan 2025-2027 sont les suivants :

- Prévenir les discriminations en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et en favorisant la diversité, la mixité et la diffusion des valeurs de la République
- Lutter contre les discriminations en sensibilisant les publics et en formant les acteurs
- Accompagner les victimes et évaluer les situations

Considérant que pour atteindre ces objectifs, la Ville, avec ses partenaires territoriaux, mettra en œuvre des actions auprès des différents publics cibles (enfants, jeunes, agents communaux, candidats à l'emploi...) et à travers différents dispositifs (contrat de ville, cité éducative...).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet de Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le plan ainsi qu'à signer toutes conventions de financement avec nos partenaires, leurs éventuels avenants et toutes les pièces techniques associées

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 22/12/2025

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

M. SAHRAOUI

E. PASQUETTI





Plan territorial de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+.



Introduction:

Riche de son histoire, Vitrolles mène depuis de nombreuses années aux cotés de l'Etat, une politique volontariste de lutte contre toutes les formes de discriminations, de racisme et d'antisémitisme.

En 2016, Vitrolles s'est engagée dans un plan d'action global et transversal, signé avec la Fondation du Camp des Milles, la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et le Préfet délégué à l'égalité des chances.

Ce premier plan, soutenu par la DILCRAH, a permis de créer une dynamique territoriale autour d'un sujet complexe, en suscitant l'intérêt, autant parmi les agents qu'auprès des partenaires de la ville.

En 2021, Vitrolles s'est engagé dans un second plan de lutte contre les discriminations ayant vocation à prolonger la dynamique et à la renforcer en investissant de nouveaux champs d'action, notamment en agissant contre la haine anti-LGBT.

Le soutien de la DILCRAH a été une condition absolument nécessaire à la réussite globale de ces deux premiers plans d'action partenarial. Cette aide a permis de sanctuariser des moyens humains et financiers à l'échelle de la ville.

Par ailleurs l'engagement dans une démarche de labellisation avec le Mémorial du Camp des Milles est également un vecteur fort de la mobilisation des acteurs du territoire dans la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Aussi, la lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale de l'Etat et de la métropole Aix Marseille Provence dans les nouveaux contrats de ville. Ainsi le plan d'action s'intègre aux enjeux des dispositifs de la politique de la ville (Contrat des possibles, cité éducative, atelier santé ville...) en partenariat avec les services de la préfète déléguée à l'égalité des chances.

Sur un territoire diversifié comme Vitrolles, lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme c'est tendre vers l'égalité entre les citoyens, promouvoir les valeurs républicaines et renforcer la cohésion sociale.

C'est pourquoi, Vitrolles souhaite s'engager dans un troisième plan de lutte contre les discriminations ambitieux bâti sur des actions structurantes et des partenariats durables. À travers ce troisième plan de lutte contre les discriminations, la ville de Vitrolles réaffirme sa volonté de maintenir et d'amplifier la mobilisation sur le sujet auprès de ses agents, de ses habitants et des partenaires du territoire. Ce plan se veut transversal et vise à essaimer dans l'ensemble des politiques publiques portées par la commune (enfance, culture, jeunesse, sport...) et sur l'ensemble du territoire.

Ce plan s'inscrit en partenariat avec la DILCRAH, La fondation du Camp des Milles, la PDEC et le plan métropolitain de lutte contre les discriminations d'Aix Marseille Provence.

Définition des discriminations

Définition juridique : La discrimination est définie comme une différence de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, l'accès aux biens et services, et la protection sociale.

La loi identifie 26 critères de discrimination.

Les 26 critères de discrimination : Grossesse, Origine, Opinions politiques, Appartenance ou non à une ethnies, Patronyme, Domiciliation bancaire, Apparence physique, Vulnérabilité économique, Appartenance ou non à une nation, Situation de famille, Caractéristiques génétiques, Âge, Capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français, Appartenance ou non à une religion, Activités syndicales, Sexe, Mœurs, Appartenance ou non à une prétendue race, Orientation sexuelles, Etat de santé, Opinions philosophiques, Identité de genre, Perte d'autonomie, Handicap, Lieu de résidence, Lanceurs d'alerte.

La loi fait la distinction entre la discrimination directe et indirecte :

-La discrimination directe est une différence de traitement intentionnelle et délibérée fondée sur un des critères prohibés.

Exemple: Un propriétaire refuse de louer un appartement à un couple homosexuel, bien qu'ils aient un bon dossier, uniquement à cause de leur orientation sexuelle.

-La discrimination indirecte est un critère ou une pratique apparemment neutre qui est susceptible d'entrainer, pour l'un des motifs identifiés, un désavantage particulier pour une personne ou un groupe. On parle de critères "indirectement discriminants".

Exemple: une entreprise oblige tous ses salariés à travailler le samedi.

Les discriminations sont aussi systémiques. Elles s'ancrent dans nos mémoires, dans nos représentations et dans l'ensemble des interactions sociales. Ce sont des processus invisibles d'assignation à une place dans la hiérarchie sociale en fonction d'un critère réel ou supposé. Ce sont elles qui expliquent les taux de chômage plus élevés pour les personnes d'origines étrangères ou bien encore les écarts de salaires entre les femmes et les hommes à compétences égales. Ainsi, lutter contre les discriminations, c'est s'intéresser aux conditions de l'égalité réelle.

En résumé :

Une discrimination, c'est la réunion de trois éléments :

-une inégalité de traitement,

-fondée sur au moins un critère défini par la loi,

-dans un domaine déterminé par la loi tel que l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, l'accès aux biens et aux services.

Les objectifs du plan de lutte

La ville de Vitrolles porte l'ambition d'ancrer la lutte contre les discriminations dans la culture territoriale tant auprès des habitants et partenaires que de ses agents. Le plan de lutte vise à toucher l'ensemble du territoire et à inscrire ses actions dans la durée et dans la transversalité.

Cette ambition repose sur trois objectifs:

- I-Prévenir** les discriminations en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et en favorisant la diversité, la mixité et la diffusion des valeurs de la République
- II-Lutter** contre les discriminations en sensibilisant les publics et en formant les acteurs
- III-Accompagner** les victimes et évaluer les situations

I- Prévenir les discriminations en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et en favorisant la diversité, la mixité et la diffusion des valeurs de la République.

Les axes d'intervention

- Faire reculer les préjugés et les stéréotypes.**
- Transmettre l'histoire et faire mémoire commune.**
- Favoriser la diversité et la diffusion des valeurs de la République**
- Renforcer la mixité et l'inclusion pour favoriser le vivre ensemble**

L'existant et les premiers acquis:

Les précédents plans de lutte ont permis d'ancrer des actions et des projets dans la culture territoriale. Ainsi:

- La semaine autour du 21 mars reste le “temps fort” autour duquel s'articulent différentes propositions culturelles, sportives et éducatives à Vitrolles. Des pièces de théâtre sur le thème des discriminations sont proposées aux élèves et aux habitants, ou encore des temps spécifiques sont organisés pour les agents de la ville
- L'appel à projet local du plan est un outil qui permet de faire émerger de nouvelles actions et de développer le partenariat avec des associations spécialisées.
- Tous les ans, la ville de Vitrolles finance une sortie au Camp des Milles avec visites et ateliers adaptés pour tous les élèves de CM2. Ce sont, chaque années, plus de 600 enfants qui sont sensibilisés à la thématique.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 38

En exercice : 38

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 22/12/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLINI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI



SIGNATURE DU NOUVEAU PLAN MUNICIPAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT 2025-2027

N° Acte : 8.4

Délibération n°25-168

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 complété par la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 qui définit ce qui constitue une discrimination directe ou indirecte.

Vu le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026.

Vu le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti- LGBT+ 2023-2026.

Considérant l'engagement de la Ville de Vitrolles pour la lutte contre les discriminations à travers ses deux plans de lutte précédent en partenariat avec le Délégué Interministériel à la lutte Contre le racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), la Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances, et la fondation du Camp des Milles.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant la volonté de la ville de prolonger et d'amplifier son engagement auprès de ses partenaires territoriaux (associations, centres sociaux, clubs de sports, écoles, entreprises etc.), de ses agents et des vitrollais.

Considérant que les objectifs du Plan 2025-2027 sont les suivants :

- Prévenir les discriminations en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et en favorisant la diversité, la mixité et la diffusion des valeurs de la République
- Lutter contre les discriminations en sensibilisant les publics et en formant les acteurs
- Accompagner les victimes et évaluer les situations

Considérant que pour atteindre ces objectifs, la Ville, avec ses partenaires territoriaux, mettra en œuvre des actions auprès des différents publics cibles (enfants, jeunes, agents communaux, candidats à l'emploi...) et à travers différents dispositifs (contrat de ville, cité éducative...).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet de Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le plan ainsi qu'à signer toutes conventions de financement avec nos partenaires, leurs éventuels avenants et toutes les pièces techniques associées

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 22/12/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI





Plan territorial de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+.



Introduction:

Riche de son histoire, Vitrolles mène depuis de nombreuses années aux cotés de l'Etat, une politique volontariste de lutte contre toutes les formes de discriminations, de racisme et d'antisémitisme.

En 2016, Vitrolles s'est engagée dans un plan d'action global et transversal, signé avec la Fondation du Camp des Milles, la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et le Préfet délégué à l'égalité des chances.

Ce premier plan, soutenu par la DILCRAH, a permis de créer une dynamique territoriale autour d'un sujet complexe, en suscitant l'intérêt, autant parmi les agents qu'auprès des partenaires de la ville.

En 2021, Vitrolles s'est engagé dans un second plan de lutte contre les discriminations ayant vocation à prolonger la dynamique et à la renforcer en investissant de nouveaux champs d'action, notamment en agissant contre la haine anti-LGBT.

Le soutien de la DILCRAH a été une condition absolument nécessaire à la réussite globale de ces deux premiers plans d'action partenarial. Cette aide a permis de sanctuariser des moyens humains et financiers à l'échelle de la ville.

Par ailleurs l'engagement dans une démarche de labellisation avec le Mémorial du Camp des Milles est également un vecteur fort de la mobilisation des acteurs du territoire dans la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Aussi, la lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale de l'Etat et de la métropole Aix Marseille Provence dans les nouveaux contrats de ville. Ainsi le plan d'action s'intègre aux enjeux des dispositifs de la politique de la ville (Contrat des possibles, cité éducative, atelier santé ville...) en partenariat avec les services de la préfète déléguée à l'égalité des chances.

Sur un territoire diversifié comme Vitrolles, lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme c'est tendre vers l'égalité entre les citoyens, promouvoir les valeurs républicaines et renforcer la cohésion sociale.

C'est pourquoi, Vitrolles souhaite s'engager dans un troisième plan de lutte contre les discriminations ambitieux bâti sur des actions structurantes et des partenariats durables. À travers ce troisième plan de lutte contre les discriminations, la ville de Vitrolles réaffirme sa volonté de maintenir et d'amplifier la mobilisation sur le sujet auprès de ses agents, de ses habitants et des partenaires du territoire. Ce plan se veut transversal et vise à essaimer dans l'ensemble des politiques publiques portées par la commune (enfance, culture, jeunesse, sport...) et sur l'ensemble du territoire.

Ce plan s'inscrit en partenariat avec la DILCRAH, La fondation du Camp des Milles, la PDEC et le plan métropolitain de lutte contre les discriminations d'Aix Marseille Provence.

Définition des discriminations

Définition juridique : La discrimination est définie comme une différence de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, l'accès aux biens et services, et la protection sociale.

La loi identifie 26 critères de discrimination.

Les 26 critères de discrimination : Grossesse, Origine, Opinions politiques, Appartenance ou non à une ethnies, Patronymie, Domiciliation bancaire, Apparence physique, Vulnérabilité économique, Appartenance ou non à une nation, Situation de famille, Caractéristiques génétiques, Âge, Capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français, Appartenance ou non à une religion, Activités syndicales, Sexe, Mœurs, Appartenance ou non à une prétendue race, Orientation sexuelles, Etat de santé, Opinions philosophiques, Identité de genre, Perte d'autonomie, Handicap, Lieu de résidence, Lanceurs d'alerte.

La loi fait la distinction entre la discrimination directe et indirecte :

-La discrimination directe est une différence de traitement intentionnelle et délibérée fondée sur un des critères prohibés.

Exemple: Un propriétaire refuse de louer un appartement à un couple homosexuel, bien qu'ils aient un bon dossier, uniquement à cause de leur orientation sexuelle.

-La discrimination indirecte est un critère ou une pratique apparemment neutre qui est susceptible d'entrainer, pour l'un des motifs identifiés, un désavantage particulier pour une personne ou un groupe. On parle de critères "indirectement discriminants".

Exemple: une entreprise oblige tous ses salariés à travailler le samedi.

Les discriminations sont aussi systémiques. Elles s'ancrent dans nos mémoires, dans nos représentations et dans l'ensemble des interactions sociales. Ce sont des processus invisibles d'assimation à une place dans la hiérarchie sociale en fonction d'un critère réel ou supposé. Ce sont elles qui expliquent les taux de chômage plus élevés pour les personnes d'origines étrangères ou bien encore les écarts de salaires entre les femmes et les hommes à compétences égales. Ainsi, lutter contre les discriminations, c'est s'intéresser aux conditions de l'égalité réelle.

En résumé :

Une discrimination, c'est la réunion de trois éléments :

- une inégalité de traitement,
- fondée sur au moins un critère défini par la loi,
- dans un domaine déterminé par la loi tel que l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, l'accès aux biens et aux services.

Les objectifs du plan de lutte

La ville de Vitrolles porte l'ambition d'ancrer la lutte contre les discriminations dans la culture territoriale tant auprès des habitants et partenaires que de ses agents. Le plan de lutte vise à toucher l'ensemble du territoire et à inscrire ses actions dans la durée et dans la transversalité.

Cette ambition repose sur trois objectifs:

I-Prévenir les discriminations en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et en favorisant la diversité, la mixité et la diffusion des valeurs de la République

II-Lutter contre les discriminations en sensibilisant les publics et en formant les acteurs

III-Accompagner les victimes et évaluer les situations

I- Prévenir les discriminations en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et en favorisant la diversité, la mixité et la diffusion des valeurs de la République.

Les axes d'intervention

Faire reculer les préjugés et les stéréotypes.

Transmettre l'histoire et faire mémoire commune.

Favoriser la diversité et la diffusion des valeurs de la République

Renforcer la mixité et l'inclusion pour favoriser le vivre ensemble

L'existant et les premiers acquis:

Les précédents plans de lutte ont permis d'ancrer des actions et des projets dans la culture territoriale. Ainsi:

-La semaine autour du 21 mars reste le "temps fort" autour duquel s'articulent différentes propositions culturelles, sportives et éducatives à Vitrolles. Des pièces de théâtre sur le thème des discriminations sont proposées aux élèves et aux habitants, ou encore des temps spécifiques sont organisés pour les agents de la ville

-L'appel à projet local du plan est un outil qui permet de faire émerger de nouvelles actions et de développer le partenariat avec des associations spécialisées.

-Tous les ans, la ville de Vitrolles finance une sortie au Camp des Milles avec visites et ateliers adaptés pour tous les élèves de CM2. Ce sont, chaque années, plus de 600 enfants qui sont sensibilisés à la thématique.

-Des actions de sensibilisation sont financées chaque années telles que l'action "Vitollywood" portée par Vatos locos vidéo et "quand les collégiens s'engagent contre les discriminations" du même porteur. Aussi, la mission locale propose des ateliers de sensibilisation aux jeunes.

L'ensemble de ces propositions permettent d'ancrer la lutte contre les discriminations dans la culture territoriale. Le nouveau plan de lutte vise à renforcer ces actions et à les étendre à l'ensemble du territoire.

Les objectifs du nouveau plan de lutte:

Les leviers existants	Les objectifs opérationnels
Un projet éducatif vitrollais ambitieux et outillé avec un programme de réussite éducative et une cité éducative.	S'appuyer sur le projet éducatif vitrollais pour créer un parcours de sensibilisation pour les enfants et les jeunes tout au long de leur scolarité et en lien avec les programmes scolaires.
Un partenariat important avec la fondation du Camp des Milles qui se traduit par une visite du CdM pour tous les CM2.	Renforcer et diversifier le partenariat avec le Camp des Milles pour proposer des temps de sensibilisation à différents âges, notamment en croisant les objectifs de la ville avec les initiatives portées par les collèges et lycées.
Une politique de lutte contre le harcèlement scolaire volontariste.	Proposer des actions de sensibilisation permettant de toucher les parents et des actions sous forme de défis auprès des collégiens pour les mobiliser sur la question.
Une volonté de développer d'avantage les compétences psycho sociales chez les jeunes vitrollais en lien avec la cité éducative et l'atelier santé ville.	Articuler le plan de lutte avec les politiques de lutte contre le harcèlement scolaire.
Un conseil de jeunes dynamique et sensible aux questions de discriminations	Renforcer les compétences psycho-sociales des jeunes et notamment l'empathie (qui permet de reconnaître les effets des discriminations sur l'autre) et l'esprit critique (pour identifier les préjugés, et remettre en question les idées reçues)
Une municipalité qui propose de nombreux évènements sportifs et culturels gratuits et ouverts à tous les habitants	Intégrer le conseil de jeunes en tant qu'acteur du plan de lutte afin de renforcer et d'accompagner son action dans le domaine.
	Rechercher systématiquement la mixité dans tous les évènements sportifs et culturels
	Favoriser la diversité dans la programmation culturelle (cinéma, théâtre musique, danse)

Journées de commémorations.	S'appuyer sur les journées de commémoration pour informer/sensibiliser la population.
-----------------------------	---

II- Lutter contre les discriminations en sensibilisant les publics, les agents de la collectivité et en formant les acteurs

Les axes d'intervention

Ancrer la lutte contre les discriminations dans la culture territoriale auprès des agents de la ville, des acteurs locaux et des habitants et usagers

Mettre le citoyen au cœur de la lutte en développant des projets et en s'appuyant sur le tissu associatif et la démocratie participative, afin de traiter ces sujets.

Former et outiller les acteurs pour leur permettre d'agir efficacement.

Identifier et lutter contre les discriminations à l'emploi sur le territoire

Cet objectif repose sur deux volets :

- Un volet “interne” avec une sensibilisation et formation des agents de la commune à la lutte contre les discriminations
- Un volet “externe” avec une sensibilisation auprès des entreprises, des associations et des habitants.

Volet interne :

L'existant et les premiers acquis :

Dans les précédents plans de lutte, la ville a souhaité développer un axe fort sur la sensibilisation de ses agents avec des actions telles que:

- l'organisation de journées citoyennes de sensibilisation au Camp des Milles. Entre 2017 et 2021 se sont près de 35% des effectifs qui ont été sensibilisés.
- La formation de référents dans tous les services de la mairie
- La sensibilisation des cadres et des services ressources
- La formation des ATSEM sur l'éducation non genrée en 2022

Le nouveau plan de lutte vise à monter en puissance sur ces sujets auprès des agents de la ville afin d'en faire une collectivité exemplaire sur la question des discriminations.

Les objectifs du nouveau plan de lutte pour le volet interne :

Les leviers existants	Les objectifs opérationnels
Le recrutement des agents	<p>Veiller, lors des processus de recrutement, à ne pas être discriminant.es</p>
L'accueil des nouveaux agents	<p>Intégrer la lutte contre les discriminations dans le processus d'accueil des nouveaux agents.</p> <p>Mettre en avant, dans le processus de recrutement, l'engagement de la ville de Vitrolles dans la lutte contre les discriminations et en faire un facteur d'attractivité.</p> <p>Intégrer la journée citoyenne au Camp des Milles au parcours d'intégration des nouveaux agents.</p>
Partenariat avec le Camp des Milles	<p>Sensibiliser les agents tout au long de leur vie professionnelle à Vitrolles</p> <p>Proposer des sessions régulières de formation au Camp des Milles.</p> <p>Développer des évènements en interne autour des journées nationales, notamment en mutualisant les initiatives à l'attention des usagers et en les couplant avec des évènements internes.</p> <p>Développer des formations plus ciblées par cœur de métier avec, par exemple, des analyses de pratique.</p>
Une politique RH volontariste	<p>Responsabiliser et rendre acteurs les agents</p> <p>Intégrer la lutte contre les discriminations dans le projet d'administration</p> <p>Faire un testing réguliers des services municipaux pour évaluer les pratiques en continu</p> <p>Donner la possibilité aux agents de remplir un formulaire anonyme de signalement de situation de discriminations.</p>

Volet externe:

L'existant et les premiers acquis :

Dans les précédents plans de lutte, la ville a développé des actions visant à lutter contre les pratiques discriminantes auprès des entreprises, des habitants et des associations avec:

- Une mobilisation des intermédiaires de l'emploi, notamment France travail et la mission locale pour passer les messages et créer du lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.
- Campagne de testing par la métropole sur les discriminations à l'emploi avec l'étude MELODI.
- Des rencontres entre les différents acteurs visant à dépasser les préjugés telles que des évènements autour de l'emploi (forums, rencontres sportives employeurs-candidats...)
- Des propositions partenariales visant à attirer les publics les plus éloignés vers les propositions culturelles et la pratique sportive
- Une multiplication des actions d'aller-vers les publics les plus éloignés: portes ouvertes, évènements au cœur des quartiers prioritaires...

Les objectifs du nouveau plan de lutte pour le volet externe :

Les publics cibles	Les objectifs opérationnels
Les entreprises	<p>Développer l'animation de réseau en fédérant les entreprises porteuses et en impliquant les acteurs (France travail, Mission locale...)</p> <p>Proposer aux entreprises qui souhaitent sensibiliser ses salariés un catalogue de formations "clés en main".</p> <p>Développer davantage des actions de recrutement innovantes (recrutement sans CV, défis sportifs...)</p> <p>Valoriser l'exemplarité de la ville en matière de lutte contre les discriminations auprès des entreprises du territoire.</p> <p>Développer le mécénat avec les entreprises du territoires sensibilisées à la question des discriminations.</p>
Les habitants	<p>Développer des évènements autour des journées nationales</p> <p>Proposer régulièrement aux habitants et partenaires des temps dédiés à la réflexion (exposition, ciné débats, conférence...) sur les représentations et le rapport à l'autre.</p> <p>Rendre les équipements culturels et sportifs accessibles à tous (tarifs et horaires adaptés) et développer la médiation.</p> <p>Rendre plus accessibles les informations utiles (catalogue municipal, guide des associations...) aux personnes en situation de handicap, allophones...</p>
Les associations	

Développer, avec les associations, une dynamique partenariale plus constructive en travaillant la question des discriminations en transversalité dans leurs projets.

Proposer un catalogue de prestations “clés en main” sur ces questions afin de les outiller pour diffuser auprès des publics.

Proposer régulièrement des temps de formation ou de sensibilisation aux salariés et bénévoles des associations.

Soutenir et accompagner les initiatives associatives et citoyennes sur la question, notamment via les différents appels à projet locaux.

Faire signer aux associations subventionnées par la ville, une “charte de lutte contre les discriminations”.

Développer des actions ciblées pour les associations sportives :

Mettre en avant les associations qui favorisent l’inclusion, la mixité et la diversité

Développer les actions type “carton rouge au racisme et à la discrimination” dans les clubs sportifs.

III- Accompagner les victimes et évaluer les situations

Les axes d'intervention

Informier la population sur ses droits et sur la législation.

Faciliter l'accès aux droits des victimes et leur proposer un accompagnement concret en cas de discrimination.

Instaurer une veille active avec les habitants et partenaires sur le sujet.

L'existant et les premiers acquis :

-Mise en place d'une permanence mensuelle du délégué du défenseur des droits à la maison du droit

-Campagne de testing par la métropole sur les discriminations à l'emploi avec l'étude MELODI.

L'ancre de la lutte contre les discriminations dans la culture territoriale passe par l'information de la population sur le sujet ainsi que la mise en place d'une communication dédiée et la possibilité, pour les victimes ou témoins, de signaler les situations.

Les objectifs du nouveau plan de lutte pour le volet externe :

Les leviers existants	Les objectifs opérationnels
Une Maison du droit au cœur du quartier prioritaire Secteur centre.	Renforcer la communication sur les ressources disponibles via le CCAS et la France services notamment.
Partenariat avec le conseil départemental d'accès aux droits	Informier la population sur les mécanismes de discriminations et sur la législation.
Permanences d'un délégué du Défenseur des droits.	Intégrer davantage le délégué du défenseur des droits à l'écosystème local (diagnostic de territoire, réunions partenariales...)
	S'appuyer sur des études pour évaluer et objectiver les situations problématiques.
	Mettre en place un collectif d'acteurs vigilants pour repérer des situations.
	Sensibiliser la police municipale à la thématique pour l'accompagnement des victimes

L'animation du plan de lutte

Les partenaires :

Pour mener à bien ce plan de lutte, la ville de Vitrolles s'associe aux acteurs reconnus et engagés dans la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme :

- Institutions nationales et locales : Défenseur des Droits, DILCRAH, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Éducation Nationale, Métropole Aix Marseille Provence.
- Associations spécialisées : Fondation du Camp des Milles, La ligue de l'enseignement, Face Sud provence
- Acteurs locaux : centres sociaux, associations, Vitropôle, France services, France travail...

Ce partenariat associe également les habitants qui, par leur engagement citoyen, contribuent au développement de ce plan de lutte.

Les acteurs :

La réussite de ce plan de lutte contre les discriminations, repose sur l'implication des acteurs locaux tels que :

- Les associations locales, notamment les clubs sportifs
- Les écoles, collèges et lycées du territoire
- Les agents de la ville
- Les habitants (collectif citoyen, conseil citoyen...) et les familles
- Les entreprises et commerçants

Les outils :

Parce que la lutte contre les discriminations est un axe transverse à de nombreuses politiques publiques, le plan local peut s'appuyer sur de nombreux outils et dispositifs afin de mener à bien ses objectifs :

- Le contrat des possibles Métropolitain
- La Cité éducative,
- Le CLSPD : maison du Droits, prévention etc.
- La France services
- Le Fonds d'innovation sociale de la métropole d'Aix Marseille Provence
- La participation habitante (conseil citoyen, conseil de jeunes, groupe des pères...)
- Le projet éducatif vitrollais
- Le plan d'action égalité Femmes/Hommes.

- Les appels à projets communaux (appel à projet citoyen...)

Le pilotage :

- **Comité de pilotage** qui se réunit une fois par an et qui définit les priorités d'action et assure le suivi du plan.
- **L'animation et le suivi** du plan de lutte est assuré par un agent référent de la ville, avec notamment un budget dédié.
- **Un réseau local** des partenaires engagés se réunira 2 fois par an pour identifier les priorités, évaluer les avancées du plan de lutte et assurer une veille sur les situations.

Axe communication:

Dans ce nouveau plan de lutte contre les discriminations, la Ville de Vitrolles souhaite développer la communication sur cette question tant en interne, auprès de ses agents, qu'en externe (sur les réseaux sociaux, son site internet...). L'objectif est bien d'ancrer cette valeur dans la culture territoriale des agents, des habitants, des entreprises, des usagers...